



MARS 2023, LES ÉVOLUTIONS DU CAF.FR SUPPORT PARTENAIRES

caf·fr

OFFRE TUTEUR :

- De nouvelles démarches en ligne mises à disposition

AIDE AU LOGEMENT

- le simulateur de droit évolue
- L'espace partenaire bailleur physique offre plus de possibilités !

LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANTS EUROPEENS ET SUISSES :

- Prise en compte dans les téléprocédures.
- Le motif du non droit lié à l'absence de titre de séjour visible sur Mon compte.fr et l'appli mobile

OFFRE TUTEUR: Nouvelles démarches en ligne

A partir du mois de mars, il sera possible pour les tuteurs, d'effectuer les demandes de prestations suivantes pour le compte de leurs protégés :

Demande de prime d'activité

Demande de RSA

Demande d'aide au logement

Demande d'Allocation Journalière du
Proche Aidant

OFFRE TUTEUR: Nouvelles démarches en ligne

The screenshot displays the CAF online portal interface. The main navigation bar includes 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' and 'MES DÉMARCHES'. Under 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS', there is a summary card for 'Mon dernier paiement' (903,60 €) and a list of menu items: 'Mes paiements et droits', 'Mes attestations', 'Mes ressources', and 'Mes dettes'. Below this, there are buttons to 'Télécharger ma dernière attestation' and 'Télécharger mon relevé de compte d'août'. The 'MES DÉMARCHES' section features three icons representing document tracking, declaration, and simulation, with corresponding buttons: 'Suivre mes démarches', 'Déclarer un changement', and 'Simuler ou demander une prestation'. A 'Revenir à l'espace' button is visible in the top right corner. A purple callout bubble points to the 'Simuler ou demander une prestation' button.

Revenir à l'espace

Il peut effectuer une simulation ou télécharger une demande de prestations

ACTUELLEMENT

Les tuteurs n'ont pas accès aux demandes en ligne .
Ils doivent donc télécharger le formulaire, le compléter,
puis le transmettre via
"transmettre un document " depuis le dossier de
l'allocataire

OFFRE TUTEUR: Nouvelles démarches en ligne

DEMAIN (19 mars 2023)

Le tuteur physique accède aux demandes de prestations en ligne pour le compte de son ou ses protégés depuis cette page .

Les aides concernées :

- RSA.
- Prime pour l'activité.
- Aide au logement
- Allocation Journalière du proche aidant

Remarque : Le protégé sous tutelle n'a pas accès à ces démarches ni au téléchargement .
En revanche, il peut toujours effectuer une simulation

The image shows two screenshots of the ca.fr website. The top screenshot displays the 'Faites une demande de prestation en ligne' section, which includes a navigation menu at the top and a grid of service categories: Vie personnelle, Vie professionnelle, Logement, Handicap, and Accident de vie. Below this, the 'RSA et Prime d'activité' section is visible, with a sub-section for 'Prime d'activité' containing a description and buttons for 'Simuler', 'Accéder', and 'En savoir plus'. A large black arrow points from the text on the left to this section. The bottom screenshot shows the 'MON PROFIL' section, which includes a 'A savoir avant de commencer...' box with instructions and a 'Commencer' button.

ACCES AUX FORMULAIRES POUR LES TUTEURS MORAUX

L'offre tuteur n'est ouverte qu'aux tuteurs physiques.
Les tuteurs moraux n'y ont pas accès dans l'immédiat.

A compter du 19 mars 2023, il sera toutefois possible pour les tuteurs moraux, de télécharger les formulaires de demandes.

Pour se faire, ils devront se connecter avec les identifiants de leurs protégés, sur Mon Compte.

AIDE AU LOGEMENT

LE SIMULATEUR AIDE AU LOGEMENT ÉVOLUE

Une nouvelle question à été ajoutée sur le conventionnement du logement .
L'objectif étant d'avoir une estimation plus précise du droit.

LE LOGEMENT

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Code postal du logement concerné Si code postal hors DOM et sur clique EPAHD

78000 VERSAILLES

Vous résidez en : ?

Appartement ou maison	Logement CROUS	Foyer
Chambre	Résidence sociale/FJT	Maison de retraite/EPHAD

Le logement est conventionné

Oui	Non	Je ne sais pas
-----	------------	----------------

Montant mensuel de votre redevance

€

Quitter Calculer

Si l'utilisateur répond :
« je ne sais pas », la
simulation sera
effectuée sur la base
d'un logement non
conventionné

ESPACE BAILLEURS : plus de possibilités

A compter du 19 de mars, les bailleurs physiques vont pouvoir :

- Enregistrer les informations bancaires pour un parc de logements.
- Demander ou supprimer le tiers payant*

*Versement direct de l'aide au logement au bailleur

ESPACE BAILLEURS : plus de possibilités

MES INFORMATIONS

N° utilisateur : 1440 XXXX Téléphone(s) : 0123456789
0600000000

Adresse :
1 RUE | XXXX
69001 LYON
FRANCE

Adresse mail :
XXXX@gmail.com

Modifier

CONSULTER ET DÉCLARER

Pour faire vos déclarations et voir les informations de vos 2 locataires, cliquer sur le bouton "Accéder".

Accéder

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire(s) du compte bancaire : OBERNESSER GENEVIEVE IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 719
Tiers payant: Non BIC : CMCIFR2A

Modifier

AIDE

- Questions - Réponses
- Guides et fiche pratique
- Liens utiles
- Contactez la Caf**

↑
Accès aux démarches de modification
du Rib et du tiers payant

Accueil / Mon compte

NOM Prénom

INFORMATIONS

CAF : CAF 144
N° utilisateur : XXXX 0001

MES DÉMARCHES

Cocher une ou plusieurs démarches et cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Demander le tiers payant **Modifier le RIB**

Quitter **Déclarer**

HISTORIQUE

Liste des démarches effectuées

A noter : Si la demande de tiers payant ne concerne qu'un locataire en particulier et non l'ensemble de son parc logement, le bailleur doit contacter la Caf

DROIT AU SÉJOUR

PRISE EN COMPTE DU DROIT AU SÉJOUR DANS LES TÉLÉPROCÉDURES

Actuellement, aucune pièce justificative relative au droit au séjour ou à son maintien, n'est réclamée à l'allocataire lorsqu'il fait une démarche en ligne sur caf.fr. Ces conditions sont étudiées dans un second temps par un agent Caf, ce qui peut allonger les délais de traitement.

- ➔ Afin d'accélérer le traitement des dossiers des ressortissants EEE (Espace Économique Européen) ou Suisses, des pièces justificatives peuvent désormais être réclamées immédiatement en fin de téléprocédure.
- ➔ Et il est désormais possible de fournir ces pièces lors de n'importe quelle démarche en ligne.

PRISE EN COMPTE DU DROIT AU SÉJOUR DANS LES TÉLÉPROCÉDURES

Les pièces justificatives liées au droit au séjour sont ainsi réclamées

A la fin d'une déclaration de changement de situation

A la fin d'une demande de prestation en ligne

CHANGEMENT DE SITUATION

1 MON PROFIL 2 SITUATION 3 RÉCAPITULATIF **4 FIN**

Votre changement de situation professionnelle a bien été enregistré.



Pour traiter votre demande, vous devez nous fournir les documents suivants :

• Pour, NOM Prénom

Pièce justificative de séjour

- Titre de séjour en cours de validité
- OU
- Attestation justifiant d'une couverture maladie et maternité
- OU
- Contrat de travail ou attestation de travail
- OU
- Copie du dernier bulletin de salaire

Vous pouvez les joindre dans l'Espace Mon Compte, rubrique Suivre mes démarches ou par courrier à l'adresse postale de votre Caf.

Joindre le(s) document(s)



Vous pouvez télécharger dès maintenant :

• Récapitulatif de la démarche : [RecapSitPro.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Suivre mes démarches.

Vous avez effectué une Demande d'allocation de soutien familial tiers recueillant

document(s) à transmettre

Pour un document de bonne qualité recto verso ou composé de plusieurs pages, merci de joindre toutes les pages nécessaires. Seuls les documents au format png, jpg, jpeg, gif ou pdf sont acceptés. Le poids de chaque document ne doit pas dépasser 10 Mo.

Pour NOM Prénom

pièce justificative de séjour

transmettre une des pièces mentionnées ci-dessous :



Titre de séjour en cours de validité

Attestation justifiant d'une couverture maladie et maternité

Contrat de travail ou attestation de travail



Copie du dernier bulletin de salaire



Joindre le document

MOTIF DU NON-DROIT LIÉ AU TITRE DE SÉJOUR (MON COMPTE.FR /APPLI MOBILE)

L'allocataire pourra désormais visualiser dans Mon Compte, rubrique « Mes droits », le motif de non droit lié à l'absence de titre de séjour ou de droit au séjour.

Il pourra lire le message suivant : « Titre de séjour à fournir ou droit au séjour à justifier »

Cette information est également disponible sur l'appli mobile



MES DROITS

Novembre 2022

⚠ Le gouvernement a annoncé une augmentation des prestations. Les droits ci-dessous ne prennent pas encore en compte le montant de cette revalorisation. [En savoir plus](#)

• Prestations sans droits

- Prime d'activité due aux +25ans
Titre de séjour à fournir ou droit au séjour à justifier
- Rsa
Titre de séjour à fournir ou droit au séjour à justifier
- Allocation logement sociale
Titre de séjour à fournir ou droit au séjour à justifier

Voies de recours >

Précédent Suivant

ⓘ Vos droits sont calculés en fonction de la situation connue de votre Caf et de la réglementation applicable à ce jour. Si vous avez transmis des informations à votre Caf, vos droits sont à l'étude et seront mis à jour après traitement.

PRISE EN COMPTE DU DROIT AU SÉJOUR DANS LES TÉLÉPROCÉDURES

A compter de mars, les agents de la Caf pourront adresser à l'allocataire une demande d'informations relative au droit au séjour, sur son compte caf.fr.

L'allocataire pourra télécharger ce formulaire, le compléter et le transmettre via "transmettre un document" ou par courrier.

DEMANDE DU 15/12/2022 À 12H39

Informations demandées

Votre Caf a besoin de l'information ou de la pièce justificative suivante :

- la demande d'informations relative au droit au séjour pour Aali HAIMMAD ZINE

- 1 - Télécharger le formulaire
- 2 - Envoyer le formulaire complété :
 - soit en cliquant sur le bouton Joindre
 - soit par courrier à votre Caf

Retour



A réception du formulaire, complété, daté et signé le droit au séjour sera examiné par la Caf.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Droit au séjour - demande d'informations

Vous êtes ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ou de la Suisse. Vous résidez en France.

Pour bénéficier de vos prestations, vous devez renvoyer le plus rapidement possible, ce document complété et signé avec les justificatifs demandés. Une fois reçu, votre Caf procédera à l'examen du dossier au regard de votre droit au séjour.

Je déclare sur l'honneur (cochez et complétez les lignes vous concernant)

- Être titulaire d'un titre de séjour : oui non
- Bénéficier d'une assurance maladie (sauf aide médicale de l'état) : oui non
Si oui, veuillez joindre une attestation de votre organisme d'assurance maladie.
- Être salarié(e) depuis le : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____
Votre employeur cotise en France ? oui non
Si oui, veuillez préciser auprès de quel organisme : à l'Urssaf à la Msa
 à un autre organisme (précisez) : _____
Si vous exercez votre activité à l'étranger, précisez le pays : _____
Joindre l'un des justificatifs suivants :
 - Le contrat de travail
 - L'attestation employeur
 - Le dernier bulletin de salaire.

Votre employeur cotise en France ? :

- Être travailleur non salarié : depuis le _____
Précisez votre numéro d'inscription aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés, répertoire des métiers) : _____
Veuillez joindre tout justificatif attestant que vous êtes à jour du dernier trimestre de cotisations ou préciser le motif de votre exonération : _____
- Être étudiant, joindre le dernier certificat de scolarité ou la photocopie de la carte étudiante et une attestation sur l'honneur attestant de disposer de ressources suffisantes.
- Être sans activité professionnelle depuis le _____
Précisez votre situation : _____
Nature et montant de vos ressources pour les 6 mois à venir (joindre les justificatifs) :

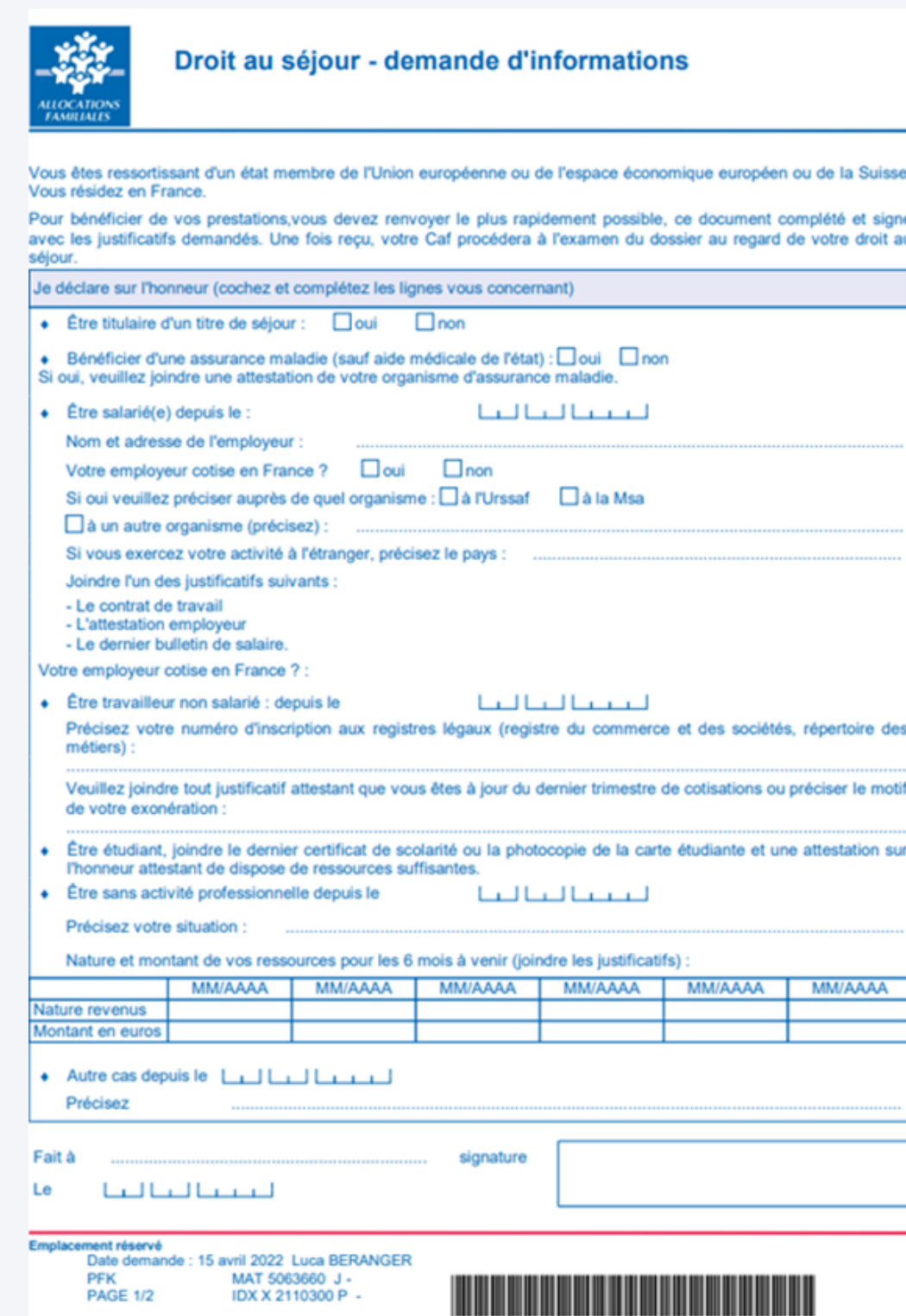
	MM/AAAA	MM/AAAA	MM/AAAA	MM/AAAA	MM/AAAA	MM/AAAA
Nature revenus						
Montant en euros						

- Autre cas depuis le _____
Précisez _____

Fait à _____ signature

Le _____

Emplacement réservé
Date demande : 15 avril 2022 Luca BERANGER
PFK MAT 5063660 J -
PAGE 1/2 IDX X 2110300 P -



Merci !

